

El Anzuelo

LETTRE D'INFORMATION EUROPEENNE SUR LA PECHE ET L'ENVIRONNEMENT

TROUVER UN TERRAIN D'ENTENTE



Prises accessoires issues de la pêche au crevettes dans les eaux au large du sud de l'Irlande

Sue Scott

Chris Grieve
Rédactrice en chef

Lorsque nous parlons de « verdir » les politiques et la législation, il s'agit généralement de les rendre plus aptes à protéger l'environnement, ou du moins plus aptes à favoriser le développement durable. Pendant les débats sur l'avenir de la Politique commune de la pêche de l'Union européenne, nous étions nombreux à porter une grande attention aux réactions des différents groupes d'intéressés face aux idées de la Commission européenne. La grande diversité des réactions au Livre vert nous a donné à réfléchir à ce qui est raisonnable ou réaliste d'espérer d'une future politique de la pêche du point de vue de l'environnement et, en particulier, aux moyens de parvenir à un consensus.

Le 3 août 2001, la revue britannique *Fishing News* a publié un compte-rendu d'une conférence axée sur la PCP, qui s'était tenue dans le Sussex la semaine précédente. Le rapport était présenté sous un gros titre qui indiquait que « la conférence a été dominée par une forte présence de représentants politiques et administratifs nationaux et communautaires, mais aussi par le lobby 'vert' des ONG toujours plus puissant. » J'ai assisté à cette conférence et cette déclaration m'a laissée perplexe, car les interventions sur l'environnement n'ont pas plus dominé les séances que celles des représentants de l'industrie ou des communautés scientifiques ou gouvernementales. Selon un article publié ultérieurement dans une autre revue, *Europêche*, l'association européenne d'organisations nationales

du secteur de la pêche, est de l'avis que le Livre vert de la Commission sur l'avenir de la PCP marque une tendance « trop verte ».

L'industrie de la pêche a accusé les groupes environnementaux de leur manque de compréhension de la dure réalité quotidienne de ceux qui essaient de gagner leur vie en mer, et des difficultés qui confrontent les communautés dépendantes de la pêche. A leur tour, les groupes environnementaux ont accusé l'industrie de ne pas faire face à la nécessité de prendre des décisions difficiles liées au déclin des stocks et à la surcapacité des flottes, de refuser de participer aux réflexions sur les espèces non ciblées et les habitats, et de poursuivre une logique contraire à leurs propres intérêts en cherchant à influencer des responsables politiques dont la vision reste limitée au court terme.

Par moments, surtout lors des débats publics au niveau communautaire, les deux groupes – les industriels et groupes environnementaux – semblent se considérer en adversaires et réagir au point de vue de l'autre avec scepticisme, suspicion et méfiance. Pourtant, différents groupes de pêcheurs et de défenseurs de l'environnement dans les Etats membres sont en train de travailler ensemble à la recherche de solutions, témoignant ainsi, sans faire beaucoup de bruit, d'un esprit bien différent. La question est donc de savoir comment surmonter les conflits - beaucoup plus bruyants - qui émergent sur la scène politique plus large.

Une réponse partielle a été apportée à cette question lors de la conférence de l'IPEE sur la

Suite page onze



VOL 8 • 2001 • ISSN 1464-6749

DANS CE NUMERO

2-3

Le point sur 2002

4-6

Zoom sur la gestion des prises accessoires

7-12

Du côté de l'Europe

Rédactrice en chef : Chris Grieve, IPEE Londres. Responsable de la production : Claire Monkhouse/Jodi Newcombe. Traduction française : Ilona Bossanyi. Cette lettre d'information a été publiée avec le concours de la Fondation Esmée Fairbairn et du Joint Nature Conservation Committee, Royaume Uni.

Contributions : Susie Watts (WildAid), Dr David W Donnan (Scottish Natural Heritage)



IEEP London

Réponses au Livre vert

Chris Grieve

IPEE Londres

Le délai de consultation sur le Livre vert de la Commission européenne sur l'avenir de la Politique commune des pêches (PCP) est officiellement arrivé à échéance le 30 septembre 2001. La publication du Livre vert a donné lieu à un grand nombre de documents et suscité de nombreuses réunions dans les Etats membres. Nous ne reprenons ici qu'un petit échantillon des opinions émises par les intéressés au cours de la consultation publique.

A l'issue de la réunion du Conseil en juin, les premières réactions au Livre vert communiquées par les Ministres de la pêche des Etats membres ont été publiées dans *Worldfish Report* (No. 143, 20 juin 2001). En faisant allusion aux défis qui se poseront lorsque la Commission soumettra ses propositions législatives, les déclarations des ministres laissent déjà entrevoir un certain nombre de clivages politiques.

Tandis que la plupart des ministres se sont montrés favorables à l'adoption d'une approche pluriannuelle pour la définition des quotas et des limites de capture, certains ont ouvertement contesté la position de la Commission concernant une réduction de 40% de la capacité des flottes et l'élimination des subventions publiques pour leur renouvellement. Le ministre français des pêches s'est opposé à l'analyse concernant la réduction de 40% de la capacité des flottes, en soutenant que de telles réductions doivent être volontaires et accompagnées par des mesures d'aide publique. Le ministre espagnol s'est montré favorable au maintien et à la mise en application des programmes de réduction des flottes, mais a critiqué l'absence de prise en compte des conséquences de la réforme pour les communautés qui dépendent de la pêche. Il a également dénoncé la méthode dite de 'stabilité relative' utilisée pour allouer leurs quotas aux Etats membres. Le ministre portugais s'est également montré favorable aux

programmes de réduction des flottes, tout en se plaignant de l'exclusion des bateaux portugais de la mer du Nord.

Les ministres des Pays-Bas et de l'Irlande ont également demandé une révision de la méthode d'allocation des quotas, en soutenant que cette méthode les défavorise en tant que membres relativement récents de l'Union, puisque le calcul se base sur des statistiques historiques de capture. Tous les pays, sauf le Royaume Uni et l'Irlande, souhaitent en finir avec les dites «préférences de La Haie» qui accordent à ces deux pays des quotas minimaux pour les stocks fortement exploités. Tandis que le ministre du Royaume Uni se prononce contre les subventions et en faveur d'une gestion régionale, les ministres grec et italien soutiennent fortement le recours aux subventions et sont favorables à la reconduction du système de traitement spécial pour la Méditerranée.

Les propositions de réforme des systèmes de suivi, de contrôle et de mise en application des règlements alimenteront vraisemblablement des querelles politiques, puisque les ministres se sont tous prononcés en faveur de contrôles renforcés mais n'ont pas pu s'entendre sur les mesures à prévoir. Dans leur déclaration sur la préservation de la diversité biologique, les ministres ont reconnu que le manque actuel d'équilibre durable entre l'effort de pêche et les ressources disponibles a produit des effets négatifs sur l'environnement marin.

Il est intéressant de constater que les ministres de la pêche semblent partis pour ne pas s'entendre sur les mesures individuelles, comme les méthodes d'allocation de quotas et l'accès aux zones de pêche, au lieu de saisir l'occasion d'élaborer une PCP dans une perspective globale qui soit capable de créer des pêcheries durables et des communautés de pêche économiquement viables d'ici 10 à 15 ans.

Lors des assises publiques sur le Livre vert qu'elle a organisées les 5-7 juin 2001, la Commission européenne a entendu les déclarations de position de quelque 400 intéressés ressortissants de tous les Etats membres. Dans son résumé de la procédure, la Commission a indiqué que de nombreux participants se sont prononcés en faveur de la viabilité à long terme comme objectif principal de la PCP, et que l'approche pluriannuelle pour la gestion des pêcheries a

● EUROPECHE/COGECA – les associations professionnelles de la pêche répondent au Livre vert

Les associations européennes qui représentent les professionnels du secteur de la pêche ont reconnu que le Livre vert caractérise assez précisément les problèmes qui confrontent aujourd'hui les pêcheries communautaires, mais suggèrent qu'il reflète une vision par trop pessimiste et négative de la PCP. Le document, selon ces associations, ne comporte aucune dimension horizontale véritablement socio-économique : l'objectif premier de la PCP devrait être "d'assurer la viabilité à long terme de l'industrie de la pêche et de maintenir l'emploi, à travers des mesures de conservation des ressources marines". Le document soumis suggère un manque de volonté politique forte sur la question de la pêche au long cours, qui représente un complément essentiel à la pêche dans les eaux communautaires. La déclaration de la Commission selon laquelle la zone de pêche communautaire devra être considérablement réduite pour survivre est considérée alarmante et lourde de conséquences sociales. Selon EUROPECHE et COGECA, le document avance des options importantes et positives sur la question de la gouvernance, mais leurs propres organisations doivent participer au processus au niveau européen. Si les deux

associations sont sensibles aux questions environnementales, elles ne comprennent pas pourquoi la Commission donne la priorité aux aspects environnementaux de la pêche au point d'en renforcer les bases légales. Cependant, elles reconnaissent la nécessité vitale d'assurer la viabilité de la pêche à long terme et de restaurer un grand nombre de stocks halieutiques, et admettent que certains segments de la flotte sont en surcapacité. Pour y remédier, elles proposent une approche plus ciblée au lieu d'un train de mesures trop complexes et trop générales. Elles réclament d'urgence la reconduction des fonds structurels pour le renouvellement et la modernisation des flottes – en distinguant entre la capacité « active » (génération de l'effort de pêche) et la capacité « passive » (amélioration de la sécurité et des conditions de vie, qui ne génère pas d'effort de pêche). Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : M. Guy Vernaev, Secrétaire Général, Europêche ; Rue de la Science 23/25, B 1040, Bruxelles ; tél. +32 2 230 48 48 ; télécopie : +32 2 230 26 80 ; courrier électronique : guy.vernaev@copa-cogeca.be

● L'environnement doit être au cœur de la politique européenne de la pêche – le manifeste du WWF

Le WWF distingue quatre problèmes majeurs : (1) bateaux plus grands, poissons plus rares (2) la surcapacité mène à la surpêche (3) les prises accessoires et les rejets (4) les effets sur l'environnement marin en général. Le WWF déclare qu'il « ne demande rien de nouveau, simplement que ceux qui ont la responsabilité des ressources halieutiques et de l'environnement marin mettent en pratique les principes fondamentaux du traité CE avant qu'il ne soit trop tard ». Six recommandations sont formulées à l'appui de cette position :

1. Mettre en pratique des systèmes de gestion fondés sur la notion d'écosystème et sur le principe de

précaution ;

2. Créer immédiatement des plans de rétablissement pour les stocks en dessous de leur seuil biologique de renouvellement ;
3. Mettre fin à la surcapacité ;
4. Réduire et réformer les subventions ;
5. Elaborer des accords équitables pour une pêche durable ;
6. Accroître la participation des groupes d'intéressés.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Julie Cator, WWF, Bureau de la politique européenne, Avenue de Tervuren 36-bte 12, B-1040 Bruxelles, Belgique ; tél. : +32 2 743 8807 ; télécopie : +32 2 743 8819 ; courrier électronique : jcat@wwfnet.org

ert

'ministres semblent partis pour ne pas s'entendre sur les mesures individuelles ... au lieu de saisir l'occasion d'élaborer une PCP dans une perspective globale'

fait l'objet d'un large consensus. Il a été reconnu que la prise en compte des considérations liées à l'environnement est une obligation imposée par le Traité, mais de nombreux participants ont souligné qu'il s'agit d'un processus impliquant la réciprocité et non de la simple soumission d'une politique aux exigences d'une autre.

L'avis du Parlement européen n'est attendu au plus tôt qu'en décembre 2001, et l'élaboration des propositions et leur publication devraient donc se poursuivre jusque dans les premiers mois de 2002. Selon Steffen Smidt, président de la DG Pêche, la Commission entend soumettre la première de ses propositions au Conseil en janvier 2002. Il indique que toutes les réformes ne seront peut-être pas couvertes par une proposition unique, et qu'il s'agirait plutôt d'un ensemble de propositions qui paraîtront tout au long de 2002 et 2003.

Après la soumission des propositions, le débat se recentrera sur les Etats membres et le processus politique, et les intéressés devront poursuivre à ce niveau les actions engagées. Entre temps, le Conseil a formulé des conclusions à la fois sur le Plan d'action pour la biodiversité des pêcheries et de l'aquaculture, et sur sa stratégie pour l'intégration des questions relatives à l'environnement et au développement durable, en indiquant que la réforme de la PCP serait le mécanisme retenu pour concrétiser les actions, les objectifs et les cibles exposés dans ces documents. Si le contenu du Livre vert finit par être édulcoré par les ministres, ces autres stratégies communautaires devront être poursuivies activement.

● Conférence IPEE sur la réforme de la PCP et l'environnement

Vers la fin de la période de consultation, l'IPEE a organisé une conférence qui visait principalement à explorer les domaines de consensus entre les différents groupes d'intéressés et, si possible, à progresser dans la réflexion sur un cadre législatif futur pour la PCP en accordant une attention particulière à l'intégration des questions liées à l'environnement. Ces objectifs ont été poursuivis à travers l'examen de quatre thèmes clé choisis pour leur pertinence vis à vis de l'objectif de développement durable : (1) mise en œuvre d'approches fondées sur la notion d'écosystème pour la gestion des pêcheries ; (2) gestion des pêcheries en partenariat ; (3) intégration de la planification stratégique dans la PCP ; (4) incitations favorisant la pêche durable.

Un concept en particulier s'est dégagé à plusieurs reprises : de nombreux participants venus de différents horizons ont manifesté leur intérêt pour une PCP réformée qui constituerait un cadre global pour une gestion à long

terme fondée sur une vision clairement énoncée de l'avenir des pêcheries européennes et des communautés de l'Union qui vivent de la pêche. La conférence a souligné le fait que le dialogue est impératif et représente la clé de la réussite de toute future politique de la pêche. La nécessité d'un processus d'apprentissage basé sur des actions issues d'un dialogue facilité a été un message fort de la conférence, de même que l'idée que les groupes d'intérêt doivent articuler plus clairement leurs objectifs et leurs définitions pour renforcer la compréhension réciproque, réduire les conflits et construire un climat de confiance.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Chris Grieve, IPEE, Dean Bradley House, 52 Horseferry Road, London, SW1P 2AG, Royaume Uni ; tél. : +44 20 77992244 ; télécopie : +44 20 77992600 ; courrier électronique : cgrieve@ieplondon.org.uk

● Recommandations des conseillers environnementaux des Etats européens

Un groupe de conseillers et d'experts environnementaux européens s'est réuni à Bruxelles en mai 2001 pour une réflexion sur l'intégration des questions de conservation de la nature dans la PCP.

« Le Livre vert émet de nombreuses propositions positives de changement qui, si elles sont réellement mises en œuvre, contribueraient à la résolution de nombreuses difficultés et faciliteraient l'intégration de la PCP et des autres domaines des politiques européennes, dont celui de l'environnement ». Signalons parmi les recommandations clé :

Politique des flottes – soutenir fortement les propositions visant à réduire la capacité des flottes et de l'effort de pêche pour les mettre en adéquation avec les ressources disponibles, ce qui doit produire des effets bénéfiques importants pour l'environnement.

Mise en œuvre d'une approche fondée sur la notion d'écosystème – soutenir une approche qui ménage une large place aux considérations liées aux espèces et aux habitats marins.

Améliorer la gouvernance des mers à l'échelle régionale – favoriser la création de comités de conseil pour les mers régionales.

Assurer la participation de tous les intéressés aux différents niveaux de décision – favoriser une plus large participation des intéressés, recommander l'inclusion explicite – et le soutien – des intérêts environnementaux et de ceux qui sont

chargés de la conservation de la nature et des politiques de conservation.

Appliquer et élargir l'utilisation des lois et des politiques environnementales existantes – appliquer tous les éléments législatifs et instruments environnementaux, et introduire dans la PCP des évaluations environnementales des politiques, des plans et des programmes de pêche. **Développer des processus de calcul et d'utilisation d'indicateurs environnementaux** – lancer immédiatement un processus permettant d'identifier et de mettre en œuvre un système intégré d'indicateurs environnementaux devant servir d'aide à la décision.

Mieux intégrer les politiques de la pêche et de l'environnement à tous les niveaux – mise en place par le biais de la future PCP d'un dialogue formel et de moyens pour favoriser le dialogue informel entre les intérêts environnementaux et les intérêts des pêcheries à tous les niveaux, depuis la Commission jusqu'aux collectivités locales, pour améliorer la compréhension réciproque et développer un système de gouvernance cohérent.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Dr Mikael Hildén, Finnish Environment Institute, PO Box 140, Fin-00251, Helsinki, Finlande ; tél. : +358 9 40300335 ; télécopie : +358 40300391 ; courrier électronique : mikael.hilden@vyh.fi

● ECHEANCE POUR LA REVISION DU REGLEMENT NO 3760/92

2001

Le Règlement n° 3760/92 continue de s'appliquer sauf s'il y a modification par le Conseil

2002

Les restrictions actuellement en vigueur sur l'accès aux eaux côtières cesseront de s'appliquer en 2002

Elaboration du rapport et des propositions par la Commission

Discussions formelles et adoption de la législation

Les problèmes complexes nécessitent des solutions créatives



Mike Jackson/Still Pictures

Un chalut qui cache le mystère de ses captures accessoires

Chris Grieve
IPEE Londres

Dire que la question des prises accessoires est une préoccupation du mouvement de défense de l'environnement ne rend nullement compte de la complexité des interactions qu'elle implique entre la science, l'économie, l'éthique et la politique. Les intérêts des pêcheurs, les spécialistes des sciences de la mer, les fonctionnaires et les conseillers gouvernementaux, les défenseurs de l'environnement et le grand public ont tous des préoccupations légitimes mais potentiellement différentes vis à vis des prises accessoires et des rejets qui s'y associent. Les solutions proposées pour aborder ce problème doivent donc prendre en compte un large éventail de considérations. Dans un contexte où l'adoption d'une approche plus globale à la gestion des pêcheries est préconisée, cet article fait le point de la question complexe des prises accessoires et des moyens d'aboutir à des solutions créatives.

Pour certains groupes d'intéressés, les préoccupations relatives aux prises accessoires sont liées à leur impact sur la diversité biologique. Il s'agit par exemple des effets produits par l'élimination de prédateurs au sommet de la chaîne alimentaire, de grandes quantités de leurs proies ou d'espèces en danger. D'autres groupes voient plutôt la question du gaspillage – les estimations de la FAO pour 1999 indiquent qu'au moins un quart de l'ensemble des captures dans le monde est rejeté en mer chaque année, ce

'les estimations de la FAO pour 1999 indiquent qu'au moins un quart de l'ensemble des captures dans le monde est rejeté en mer chaque année'

qui représente environ 20 millions de tonnes¹. Les captures accessoires d'espèces qui attirent le public, comme les dauphins et les autres mammifères marins, soulèvent des questions d'éthique quant à la manière de leur mise à mort, mais aussi sur le gaspillage de leurs vies. Les prises accessoires et les rejets véhiculent une image négative des opérateurs de la pêche et suscitent des conflits entre

différents secteurs, par exemple entre la pêche à la ligne et au chalut, ou entre la pêche récréative et la pêche commerciale.

Pour trouver des solutions aux problèmes posés par les prises accessoires, quel que soit le niveau de décision, il faut d'abord définir de quoi il s'agit. Cela semble assez simple au premier abord, mais en réalité, les controverses qui font rage autour de la question freinent les progrès vers des solutions. L'encadré 1 donne les définitions les plus couramment utilisées.

Box 1. Définir les prises accessoires

Sous-produits, prises fortuites

- Espèces commercialisables non ciblées – conservées dans les cales et débarquées parce qu'elles ont une valeur économique pour l'opérateur, donc des sous-produits de la pêche, parfois appelées prises fortuites.

Rejets

- Espèces cibles non commercialisables – rejetées en mer pour des raisons réglementaires - dépassement de quota ou poissons trop petits, par exemple – ou pour des raisons économiques décidées par l'opérateur (prix de marché ou autres considérations dont celles liées à la qualité).
- Espèces non commercialisables et non ciblées – rejetées en mer parce que l'espèce n'a aucune valeur commerciale.
- Espèces non commercialisables, et non ciblées, autres que le poisson – rejetées en mer parce que l'espèce n'a aucune valeur commerciale ou est protégée par des lois sur la conservation de la nature ou autres.

Si on laisse de côté les jugements concernant le gaspillage de sources potentielles de protéines, la détermination de l'impact des captures accessoires sur la viabilité de la pêche et de l'écosystème marin n'est pas une simple question de quantification du poids des individus ou de leur nombre. Les espèces rejetées par une pêcherie donnée peuvent très bien être la cible d'une autre. Par exemple, les poissons juvéniles capturés puis rejetés par les pêcheurs à la crevette peuvent affecter le recrutement ou la viabilité des populations d'une autre espèce cible. Il est donc plus utile de mesurer le taux de mortalité global des populations, toutes causes confondues.

Les impacts des prises accessoires au niveau de l'écosystème peuvent inclure : (1) un impact direct sur les espèces accessoires ou ciblées ; (2) une réduction du nombre de gros individus ; (3) une augmentation de l'abondance relative des espèces plus petites ; (4) une augmentation du nombre d'espèces ayant un rôle de charognard.

EXEMPLES DE PRISES ACCESSOIRES

Des études ont montré que parmi toutes les méthodes de pêche, la pêche des crevettes au chalut génère les taux de rejet ou de prises accessoires les plus élevés, allant de 3 kg d'espèces accessoires pour un kilo de crevettes débarquées (3:1) à 15:1. Dans certaines pêcheries où ces espèces sont rejetées, cette pratique est dénoncée en raison du gaspillage et des dégâts potentiels qu'elle entraîne. Ailleurs, dans certains pays en développement par exemple, quasiment toutes les captures sont utilisées et il n'y a donc pratiquement pas de prises accessoires ni de gaspillage de protéines. Par ailleurs, les tortues de mer font partie des captures accessoires dans la pêche à la crevette. Beaucoup d'espèces de tortues de mer sont gravement menacées de

'Des solutions aux problèmes des prises accessoires peuvent être élaborées à des niveaux de décision élevés, à l'aide d'un procédé stratégique'

disparition, et si la pêche n'est pas la seule menace pour ces populations, il est reconnu qu'il s'agit d'un facteur clé. On sait aussi que la pêche au chalut génère une grande quantité de captures accessoires de poissons trop petits ou non commercialisables et d'espèces menacées ou protégées comme les dauphins, les phoques et les requins.

Les premiers grands conflits entre les défenseurs de l'environnement et les pêcheurs sur la question des prises accessoires étaient axés sur des espèces ayant un attrait particulier pour le grand public. Des campagnes très visibles organisées par des ONG environnementales ont attiré l'attention du public sur le sort des espèces les plus charismatiques. Ainsi, les interactions entre la pêche à la seine du thon et les populations de dauphins ont suscité un véritable tollé dans les médias dans les années 1960, des dauphins étant tués par centaines de milliers chaque année.

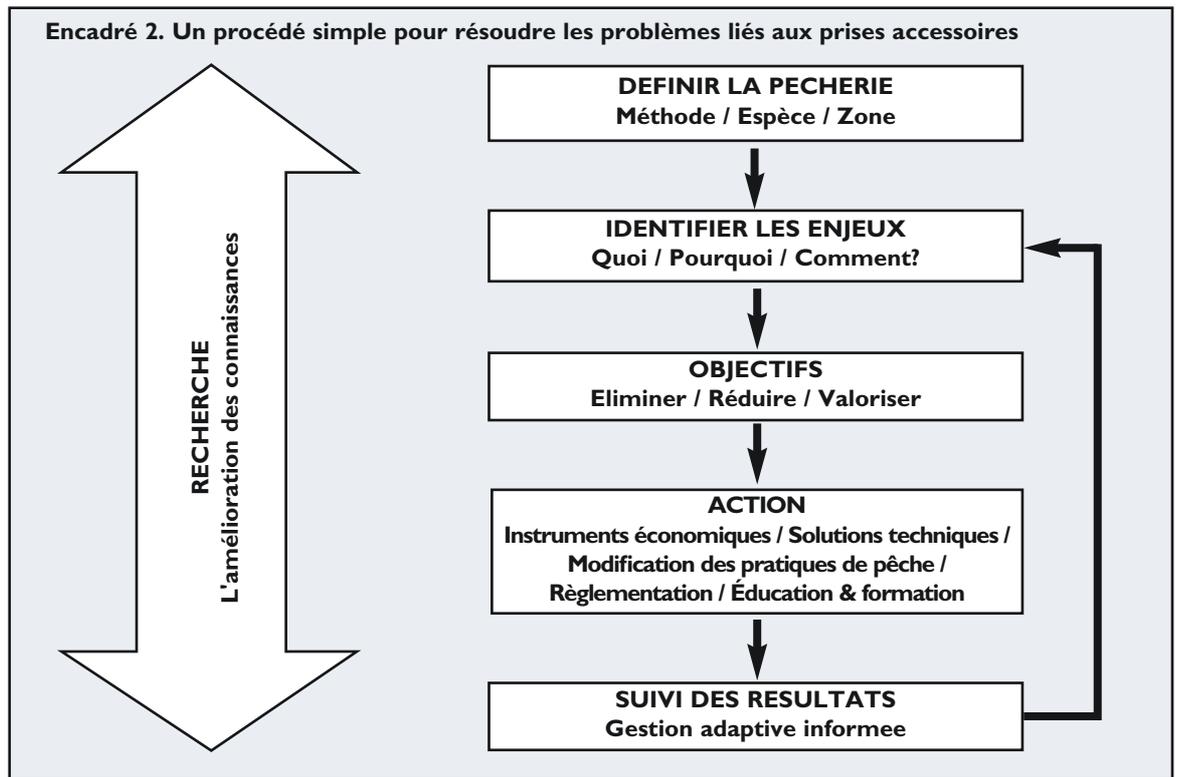
Les filets droits représentent une méthode de pêche peu chère et très efficace, utilisée par de nombreux bateaux de pêche côtiers à travers le monde. Si ces filets sont relativement sélectifs quant à la taille des espèces ciblées, il n'en va pas de même pour les espèces elles-mêmes, et les mammifères marins, les requins les tortues de mer et les oiseaux se prennent dans leurs mailles. Un problème qui se pose dans les pêcheries européennes concerne les captures accessoires de marsouins communs, qui sont protégés, dans les filets droits des bateaux des Etats membres. Ceux-ci prennent environ 4% de la population de marsouins en mer du Nord, selon les estimations, alors que la Commission baleinière internationale estime qu'au-delà de 1%, les prélèvements mettent ces populations en danger.

On sait que la pêche palangrière est responsable d'une mortalité importante parmi les oiseaux de mer dans certaines eaux, notamment sous les latitudes extrêmes des deux hémisphères. Les palangres garnies d'appâts pour le thon, l'espadon, les requins et certaines autres espèces de poissons attirent les oiseaux, qui se prennent dans les lignes et se noient avant de pouvoir se dégager.

DES POLITIQUES ORIENTÉES SUR LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

Des solutions aux problèmes des prises accessoires peuvent être élaborées à des niveaux de décision élevés, à l'aide d'un procédé stratégique qui intègre la gestion des prises accessoires dans un cadre global de gestion des ressources. Les USA et l'Australie ont élaboré des politiques nationales sur les prises accessoires qui orientent les processus de résolution de façon intégrée. L'organigramme représenté dans l'encadré 2 propose une démarche relativement simple qui pourrait être adoptée par les intéressés de manière collaborative pour résoudre les problèmes des prises accessoires à l'échelle des pêcheries.

Après avoir défini les prises accessoires au vu de la politique générale et exposé les grands principes et les objectifs définis d'un commun accord, il s'agit pour les intéressés de définir la pêcherie par méthode de pêche, par espèces ou par zone. Ensuite, ils identifient la problématique des prises accessoires associée à la pêcherie, et examinent les différents objectifs pouvant être poursuivis par les pêcheurs pour éliminer, réduire ou valoriser leurs captures accessoires. Les objectifs ayant été définis, il



devient possible de mettre en pratique des trains de mesures spécifiques permettant de les atteindre. Les mesures sont ainsi mises en œuvre dans un contexte de gestion adaptative, où les résultats sont comparés régulièrement à des indicateurs pour créer un boucle d'information permettant d'orienter les actions futures. Toutes ces activités doivent être menées dans un contexte d'amélioration des connaissances qui forment la base scientifique des décisions à prendre.

DES SOLUTIONS CRÉATIVES

L'exemple qui suit, sur les dauphins et le thon, est une excellente illustration de l'application de solutions créatives aux problèmes des prises accessoires. La mortalité due à la pêche au thon pratiquée à la senne est tombée d'environ 133,000 individus en 1986 à moins de 2,000 en 1998, sur une population totale de plus de 10 millions de dauphins. La pression exercée par des groupes environnementaux a conduit à l'utilisation de labels qui indiquent que le produit préserve les dauphins, et qui ont créé des incitations économiques. Des améliorations techniques des engins de pêche et certaines modifications des pratiques des pêcheurs ont également été mises en œuvre. La plupart des solutions ont été proposées par les pêcheurs eux-mêmes, tandis que les scientifiques ont facilité la communication et validé les expériences. Des améliorations significatives ont été obtenues grâce à des programmes de formation des capitaines et des équipages dans le cadre du Programme thon – dauphins de la *Inter-American Tropical Tuna Commission* ou IATTC, un organisme international. Les mesures de gestion incluent, entre autres, des limitations par bateau sur la mortalité des dauphins, ce qui a créé un 'marché' pour les capitaines responsables sachant éviter leur capture.

Les solutions techniques qui devraient réduire les captures accessoires comprennent entre autres des équipements sur les chaluts qui permettent aux tortues, aux requins et aux autres gros animaux de s'échapper, et des appareils acoustiques posés sur les filets droits qui les rendent perceptibles aux cétacés. Entre temps, les efforts s'intensifient pour développer des grilles de triage et

différentes configurations pour les filets, afin de traiter le problème des prises accessoires de poissons, les recherches dans ce domaine étant basées sur les comportements, la taille et la forme des espèces 'accessoires'. Enfin, le recours à des zones ou des saisons d'interdiction de pêche a permis de réduire les taux de prise accessoire, notamment de poissons juvéniles dans les zones de pêche à la crevette, et de mammifères marins dans les pêcheries au filet droit.

CONCLUSION

Dans un domaine aussi vaste, on ne peut pas rendre compte dans un article aussi bref de toute la complexité qu'implique la gestion des prises accessoires. De nombreux experts travaillent sur les différents aspects de la question, depuis les pêcheurs qui en ont l'expérience quotidienne aux scientifiques attelés aux tâches d'évaluation et de recherche technologique, en passant par les gestionnaires et les organisations de conservation de la nature qui s'efforcent de trouver des moyens de réduire ou d'éliminer ces captures. Comme certains groupes d'intéressés l'ont déjà vu, la recherche concertée de solutions semble une voie d'avenir logique. Nous présentons ici un procédé simple qui permet de faciliter la prise de mesures et qui pourrait être incorporé dans une politique globale de la pêche au niveau européen. Ce modèle pourrait également être utilisé au niveau des pêcheries locales ou régionales, moyennant la participation des groupes d'intéressés et leur engagement vis à vis de la recherche d'un terrain d'entente.

RÉFÉRENCES

1. Cook, R (2001) *The magnitude and impact of bycatch mortality by fishing gear*. Conférence sur la pêche responsable dans les écosystèmes marins, Reykjavik, Islande, 1-4 octobre 2001.
2. Hall, MA, Alverson, DL and Metzuzals, KI (2000) *Bycatch: problems and solutions*. In: Chapter 116, *Seas at the Millennium: An Environmental Evaluation* (CRC Sheppard, Ed.). Elsevier Science Ltd.
3. Valdemarsen, JW and Suuronen, P (2001) *Modifying fishing gear to achieve ecosystem objectives*. Conférence sur la pêche responsable dans les écosystèmes marins, Reykjavik, Islande, 1-4 octobre 2001.
4. NOAA (1998) *Managing the nation's bycatch. Programs, activities and recommendations for the National Marine Fisheries Service*. National Oceanic and Atmospheric Administration, Washington DC.
5. AFMA (2000) *Commonwealth policy on fisheries bycatch*. Australian Fisheries Management Authority, Canberra.

Réflexion globale, action locale : le projet Loch Torridon



Sue Scott

Nephrops pêché à la nasse, Loch Torridon – inclure la pêche dans les projets de conservation de l'environnement marin.

Dr David W Donnan

Scottish Natural Heritage

Le récent bilan de la Politique commune des pêches, la publication du livre vert de la Commission européenne et toutes les activités connexes ont attiré l'attention sur un certain nombre de thèmes communs aux pêcheries et à l'environnement, dont notamment :

- La nécessité de prendre en compte la problématique environnementale dans la gestion des pêcheries ;
- L'adoption d'une approche de gestion de l'environnement marin fondée sur la notion d'écosystème ;
- La nécessité d'intégrer la gestion des pêcheries et celle des autres activités liées à l'environnement marin ; et
- Le besoin d'une participation accrue de la part des intéressés dans le processus de gestion.

Ces objectifs globaux sont évidemment souhaitables et il faut se féliciter de leur adoption, mais il est parfois difficile de les rapprocher des réalités quotidiennes de terrain. Dans ce bref article, nous décrivons une activité en Ecosse qui donne une idée de ce qui se fait concrètement pour atteindre ces objectifs.

Le Loch Torridon est un fjord profond niché au creux d'un paysage de montagne spectaculaire sur la côte ouest de l'Ecosse. Outre sa très grande valeur paysagère, ce loch accueille de multiples activités qui ont une grande importance pour l'économie locale. Celles-ci comprennent entre autres une pêcherie très productive de *Nephrops* (langoustine), l'aquaculture de poissons et la conchyliculture.

Depuis deux ans, un projet basé à Loch Torridon recueille les données nécessaires pour alimenter et développer un système de gestion durable des ressources marines du loch, tout en menant des activités de sensibilisation à la valeur du patrimoine

marin de Loch Torridon. Il s'agit d'un partenariat financé par Ross & Cromarty Enterprise sur des fonds LEADER et PESCA, par le Highland Council et par Scottish Natural Heritage (SNH). La première phase du projet, dont la coordination est assurée par Angus McHattie, vient de se terminer.

Une des premières tâches consistait à évaluer les stocks de *Nephrops* dans le loch lui-même et les eaux adjacentes. Cette évaluation a été confiée au Laboratoire Pêcheries d'Aberdeen. L'étude a porté sur les captures au chalut mais aussi sur les captures à la nasse (*creel fishing*, comme on dit en Ecosse).

Ensuite, une cartographie à grande échelle des habitats des fonds marins du Loch Torridon a été établie par le Laboratoire à Aberdeen et le Groupe Maritime de la SNH, à l'aide d'un sonar et de techniques vidéo sous-marines. Ce travail a été enrichi par des informations fournies par des plongeurs amateurs qui participent en bénévoles au comptage des organismes du loch.

La disponibilité de connaissances aussi détaillées sur les fonds marins et les espèces qui s'y associent favorise une approche plus intégrée à la gestion du loch, puisqu'elle permet d'évaluer toutes les activités par rapport à leur environnement et entre elles.

Les données et les images recueillies par les plongeurs amateurs, associées aux produits issus des travaux d'évaluation et de cartographie, sont extrêmement utiles pour mieux sensibiliser les publics à la beauté et la valeur de l'environnement marin de Loch Torridon. Ainsi, un guide sous-marin accompagné d'une vidéocassette a été réalisée pour mettre en valeur la faune, la flore et les milieux sous-marins du loch.

Le projet Loch Torridon est en train de générer des acquis très intéressants en rapprochant des données sur les pêcheries et des informations sur des questions plus larges de biodiversité et d'environnement afin d'alimenter la réflexion sur les systèmes de gestion durable. Il s'agit également d'un excellent exemple de collaboration, qu'il s'agisse des modalités de financement ou de la fourniture des différents éléments du projet. La phase suivante consistera à monter un 'groupe d'utilisateurs' du loch qui fera participer tous les intéressés au développement d'un plan de gestion durable et à au suivi ultérieur de son efficacité par rapport aux stocks et à l'environnement au sens plus large.

Enfin, il convient de rappeler que l'initiative de ce projet revient au départ aux habitants, et aux pêcheurs de *Nephrops* en particulier. Les partenaires du projet espèrent que les efforts de toutes ces personnes seront récompensés par le maintien durable d'un environnement marin de grande qualité qui continuera à faire vivre l'économie locale dans le long terme.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : David Donnan, Scottish Natural Heritage, 2/5 Anderson Place, Edinburgh, Royaume Uni ; tél. : +44 131 446 2438 ; courrier électronique : david.donnan@snh.gov.uk

Des organisations de pêcheurs travaillent avec le WWF

La Fédération nationale des organisations de pêcheurs (NFFO), qui représente l'Angleterre, le Pays de Galles, l'Irlande du Nord et les Iles anglo-normandes, et la Fédération écossaise de la pêche

(SFF) ont convenu de travailler avec une organisation de défense de l'environnement, le WWF-UK, pour étudier les impacts économiques des mesures adoptées pour assurer le rétablissement des stocks de poissons. Il s'agit, grâce à des investissements financiers de transition, d'arriver à surmonter les obstacles qui freinent l'introduction rapide de mesures

de conservation, tout en cherchant des solutions pour gérer les pertes commerciales à court et moyen terme induites par ces mesures.

L'étude vise à montrer que les pertes à court terme sur les investissements seront plus que compensées à plus long terme par l'augmentation des revenus assurée par des stocks de poissons plus importants.

Hamish Morrison, Directeur de la SFF, espère que cette initiative permettra de 'rompre le rythme où l'on adopte des mesures de conservation efficaces à pas de tortue.'

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Hamish Morrison, Scottish Fishermen's Federation ; 14 Regent Quay, Aberdeen AB11 5AE, Ecosse; tél. : +44 (0)1224 575533; télécopie : +44 (0) 1224 571564 ; courrier électronique : hamish@sff.co.uk

La Commission adopte des mesures d'urgence pour le rétablissement des stocks de merluche nordique

Un train de mesures d'urgence adoptées par la Commission en juin dernier pour assurer le rétablissement des stocks de merluche nordique est entré en vigueur le 1^{er} Septembre 2001. Ces mesures comprennent l'augmentation de la taille des mailles de filets qui ne devra pas être inférieure à 100 mm, un plafond de 20 % sur les prises accessoires de merluche dans d'autres lieux de pêche, et la création de deux zones protégées pour les juvéniles, au large de la côte ouest de la France et de la côte sud-ouest de l'Irlande. De plus, depuis juin, les

Etats membres ont l'obligation de s'assurer de la présence d'observateurs à bord de certains bateaux lorsqu'ils pêchent dans ces zones protégées, et de mettre en place des mesures supplémentaires de suivi et de contrôle des bateaux qui pêchent la merluche.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Chiara Gariazzo, Communication et Information, DG "Pêche", Commission des Communautés Européennes ; tél. +32 2 299 9255 ; télécopie : +32 2 299 3040 ; courrier électronique : chiara.gariazzo@cec.eu.int

Les Etats de la mer Caspienne décident de suspendre la récolte d'esturgeons

Lors d'une réunion de la Convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES) qui s'est tenue à Paris en juin 2001, la Russie, l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan ont convenu de mettre temporairement fin aux prises d'esturgeons afin de donner aux stocks menacés le temps de se rétablir. Il s'agit d'un élément parmi de multiples mesures devant être mises conjointement en application avant la fin de 2001. Les autres mesures comprennent un inventaire détaillé des stocks d'esturgeon, une analyse du commerce illégal d'esturgeons, et une étude des besoins en matière de mise en application concrète des règlements et des contrôles CITES sur les activités de gestion de l'esturgeon. Des quotas de prises et d'exportation pour 2002 doivent également faire l'objet d'un accord. Si l'accord n'est pas suivi d'effet, les quotas d'exportation pour 2002 seront réduits à zéro.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Michael Williams, CITES ; tél. : +41-22-917-8242 ; courrier électronique : michael.williams@unep.ch ; <http://www.cites.org>

Cinquième conférence internationale sur la protection de la mer du Nord

Une première version des questions devant être abordées par la cinquième Conférence

internationale sur la protection de la mer du Nord, qui se tiendra à Bergen en Norvège en mars 2002, vient de paraître. La liste, qui prend en compte certaines questions soulevées lors de la réunion du Comité de hauts fonctionnaires pour la mer du Nord (*Committee of North Sea Senior Officials ou CONSSO*) en octobre 2000, couvre la mise en application d'une approche fondée sur la notion d'écosystème pour assurer la gestion et la protection de la mer du Nord, la protection des espèces et des habitats dans les zones côtières et extra-côtières, les pêcheries, la lutte contre la pollution par des substances dangereuses, une nouvelle réduction des apports de substances nutritives en mer du Nord, la gestion des substances radioactives (déchets compris) et des éléments nouveaux comme le changement climatique et les débris générés par les activités touristiques ou récréatives. La coopération future en matière de protection de la mer du nord est également à l'ordre du jour.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : The North Sea Secretariat, Ministry of the Environment, Myntgata 2, PO Box 8013 Dep, N-0030 OSLO, NORVEGE ; Tél/fax : +47 22 24 60 64 ; courrier électronique : postmottak@md.dep.no ; <http://www.dep.no/md/nsc/>

L'Europe manifeste une volonté de lutte contre la pêche pirate

Le 5 juillet 2001, la Commission européenne a présenté une proposition visant à modifier le règlement sur les subventions à la pêche, l'Instrument financier d'orientation de la pêche

(IFOP), de façon à interdire l'utilisation de fonds communautaires pour faire immatriculer les bateaux de pêche de l'Union sous pavillon de complaisance dans des pays comme le Honduras ou Belize. Pour identifier les pays accordant des pavillons de complaisance, la Commission propose le critère suivant : il s'agirait de pays qui autorisent la pêche 'à l'aide de méthodes qui compromettent l'efficacité des mesures de conservation internationales'. Après délibération au sein du Parlement européen, la proposition pourra passer au vote lors de la prochaine réunion du Conseil des ministres de la pêche le 22 octobre.

Par ailleurs, lors d'une séance sur les pavillons de complaisance, organisée par le Parlement européen le 19 juin 2001, un large consensus s'est dégagé en faveur de l'élimination de la pêche sous pavillon de complaisance, par le biais d'un éventail de mesures qui viseraient également les ports et les marchés. L'adoption d'un rapport et d'une résolution par la Commission des pêches du Parlement européen est attendue en novembre 2001, et en séance plénière en décembre. L'Espagne, qui accueillera la majorité des sociétés européennes propriétaires ou opératrices de bateaux de pêche sous pavillon de complaisance, a déjà adopté une nouvelle loi qui autorise les pouvoirs publics espagnols à retirer leur licence de pêche

aux capitaines impliqués dans des activités de pêche illégales, incontrôlées ou non signalées.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Chiara Gariazzo, Communication et Information, DG "Pêche", Commission des Communautés Européennes ; tél. +32 2 299 9255 ; télécopie : +32 2 299 3040 ; courrier électronique : chiara.gariazzo@cec.eu.int

Appliquer le principe de précaution aux TAC pour la morue et le hareng en mer Baltique

Les conditions régissant la pêche en mer Baltique pour 2002 ont été établies à la fin de la 27^{ème} séance de la Commission internationale de la pêche en mer Baltique, qui s'est tenue à Cracovie en septembre dernier. Le Conseil international pour l'exploration de la mer (ICES) a fourni les avis scientifiques qui forment la base pour le calcul des totaux admissibles de capture (TAC), qui intègre également l'application du principe de précaution pour les stocks de morue et de hareng. Les TAC pour la morue ont été amputés de 29 000 tonnes (28 %), une réduction considérable par rapport au niveau actuel et qui traduit une reconnaissance du fait que les stocks de morue et leur taux de reproduction sont en déclin dans la zone orientale. Les parties contractantes ont convenu de mettre en place un plan de rétablissement pour les stocks de morue de la mer Baltique, en s'alignant sur le plan de gestion à long terme adopté en 1999. Les mesures visent entre autres une réduction de la mortalité imputable aux captures dans les stocks orientaux, l'extension d'une interdiction estivale sur la pêche à la morue, des modifications apportées aux règles relatives aux prises accessoires de morue, et des mesures plus strictes de mise en application et de contrôle. La réduction des TAC pour le hareng est plus importante encore, ceux-ci ayant été amputés d'un tiers, soit d'environ 112 000 tonnes par rapport à l'année dernière. Cependant, les TAC pour les sprats ont été légèrement augmentés (de 6%), en reconnaissance du fait que le niveau des stocks est aujourd'hui considéré comme supérieure au seuil biologique de

renouvellement. Les TAC pour le saumon restent au même niveau que l'année dernière.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : IBSFC, 20, Hozastr. 00-528, Varsovie, Pologne ; tél (48-22) 628 86 47 ; Télécopie : (48-22) 625.33.72 ; Courrier électronique: lbsfc@Polbox.pl; <http://www.ibsfc.org/>

La conservation des stocks en méditerranée piétine faute de «preuves concluantes» de leur déclin

Malgré les éléments de preuve apportées, lors d'une réunion récente à Ischia en Italie, par le Conseil scientifique du Conseil général des pêches pour la Méditerranée (GFCM) en juin 2001, les représentants des Etats méditerranéens concernés n'ont pris aucune mesure en faveur de la conservation des stocks. Les gouvernements méditerranéens ont déclaré que les preuves du déclin des stocks n'étaient « pas concluantes » et que dans ces conditions, ils ne souhaitaient pas s'engager dans des réductions de l'effort de pêche en raison des conséquences socio-économiques potentielles. Ils maintiennent que les méthodes de suivi, de collecte de données et d'analyse actuellement utilisées ne sont pas suffisamment fiables et que les données ne sont pas comparables à l'échelle de la région. Cette position semble contraire au principe de précaution, selon lequel l'insuffisance des preuves ne justifie pas le refus de prendre des mesures, surtout quand un risque est effectivement perçu. Or, les éléments de preuve présentés à la réunion du Comité scientifique en juin confirmeraient justement que l'intégrité des stocks risque d'être atteinte, notamment pour les espèces démersales. Un rapport d'évaluation sur les stocks de merluche, de crevette rose et de rouget indique que leur surexploitation s'intensifie, et recommande fortement une réduction de l'effort de pêche. Pour essayer de faire avancer les choses, la réunion a admis la nécessité de procéder à de nouvelles recherches pour apporter des preuves justifiant une action future. La réunion a néanmoins obtenu un résultat plus positif puisque les participants se sont accordés sur des limites de capture de thon rouge en Méditerranée et dans

l'Atlantique oriental.

Au niveau de l'Union européenne, la gestion des pêcheries en Méditerranée va être prise en compte lors du prochain bilan de la PCP. Au cours d'une réunion récente en Grèce avec des représentants des communautés de pêcheurs, Franz Fischler, le Commissaire européen chargé de l'agriculture, du développement rural et des pêcheries, a souligné le rôle socio-économique important des pêcheries et la nécessité pour tous les intéressés de coopérer en faisant preuve d'une volonté plus forte afin de garantir leur avenir. Il a également souligné que les mesures de conservation en Méditerranée n'ont pas débouché sur les résultats escomptés, puisque les stocks de poissons et l'environnement marin le long des côtes restent vulnérables.

Selon Fischler, « si nous voulons avancer, l'attitude des pêcheurs dans l'ensemble de la Méditerranée doit changer. Ils doivent respecter les règlements en faveur de la conservation et coopérer avec les scientifiques pour rassembler des données sur les pêcheries, qui font très largement défaut en Méditerranée ».

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Chiara Gariazzo, Communication et Information, DG "Pêche", Commission des Communautés Européennes ; tél. +32 2 299 9255 ; télécopie : +32 2 299 3040 ; courrier électronique : chiara.gariazzo@cec.eu.int

Pour des informations complémentaires sur le GFCM : <http://www.fao.org/fi/meetings/gfcm/gfcm26/default.asp>

La NASCO s'accorde sur de nouvelles mesures de conservation

Un accord international sur des mesures nouvelles et innovantes de conservation et de restauration a été adopté par l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (*North Atlantic Salmon Conservation Organisation* - NASCO) lors de son Assemblée Générale qui s'est tenue en juin 2001 en Espagne, en réponse aux craintes quant à l'état des stocks de saumon sauvage. Cet accord représente une étape significative vers l'application du principe de précaution dans la gestion de l'habitat du saumon. Dans le cadre d'un plan d'action

D'autres pêcheries britanniques reçoivent le label MSC

Deux nouvelles pêcheries britanniques ont reçu le label du MSC (*Marine Stewardship Council* ou Conseil de bonne gestion des mers) en reconnaissance de leurs pratiques de pêche écologiquement saines. La *Burry Inlet Cockle Fishery* (fruits de mer) dans le sud du Pays de Galles est la cinquième pêcherie au monde ayant reçu le label, et la *South West Mackerel Handline Fishery* (maquereaux de ligne) est la sixième.

Les activités de la *Burry Inlet Cockle Fishery*, la première pêcherie de coquillages bénéficiant du label MSC, se basent sur le ratissage et le criblage manuel des coques pêchées dans l'estuaire de *Burry Inlet*. Ses activités sont autorisées et réglementées par le Comité des pêcheries marines du sud du Pays de Galles (*South Wales Sea Fisheries Committee* - SWSFC). Les 55 pêcheurs concernés, tous détenteurs de permis, produisent environ 3 500 tonnes de coques par an. La plupart de la récolte est vendue sur les marchés locaux, mais une partie est vendue à des détaillants britanniques, ainsi qu'en Espagne, aux Pays-Bas, en France et au Portugal.

La *South West Mackerel Handline Fishery* mène ses activités dans le *South West Mackerel Box*, où elle capture des poissons dans la partie occidentale de la zone à maquereaux du nord-est de l'Atlantique. Cette zone a été délimitée pour protéger les maquereaux juvéniles à une



époque où la ressource était fortement exploitée. Seule la pêche à la ligne est autorisée pour capturer des maquereaux dans cette enceinte, et les avis sont largement convergents quant à la contribution très positive de cette mesure particulièrement précise à la bonne santé des stocks environnants. David Muirhead, secrétaire de la *South West Handline Fishermen's Association*, espère que l'obtention du label MSC débouchera sur des marchés et des prix plus intéressants, ce qui permettrait de mieux garantir les 500 emplois actuellement assurés par la pêcherie.

Pour d'autres informations sur la *Burry Inlet Cockle Fishery*, veuillez contacter Phil Coates ou Mark Stafford, SWSFC, Queens Buildings, Cambrian Place, Swansea, SA1 1TW, Royaume Uni ; tél. : +44 (0) 1792 654 466 ; courrier électronique : swsfc@aol.com

Pour d'autres informations sur la *South West Mackerel Handline Fishery*, veuillez contacter : David Muirhead, *South West Handline Fishermen's Association* ; tél. : +44 (0) 1326 555 813, portable 07977 597644 ; courrier électronique : rec@hancockcaffin.co.uk

Pour d'autres informations sur le MSC, veuillez contacter : Catherine Oke, The Marine Stewardship Council, 119 Altenburg Gardens, London SW11 1JQ, Royaume Uni ; tél. : +44 20 7350 4000 ; télécopie : +44 20 7350 1231 ; courrier électronique : Catherine.Oke@msc.org ; <http://www.msc.org>

convenu entre les signataires, ceux-ci devront mettre en place des mesures à grande échelle pour protéger l'habitat du saumon, dresser des plans de restauration et rendre compte de leurs activités lors de la prochaine réunion de la NASCO en 2002.

Un programme international d'études doit être mis en place pour rechercher les causes de la mortalité accrue constatée parmi les populations de saumon et pour examiner des moyens permettant d'en réduire le taux. Des directives conjointement approuvées sur

la sécurité du saumon d'élevage serviront de base pour l'élaboration de plans nationaux et régionaux. La NASCO s'oppose d'autre part au lâchage de saumons génétiquement modifiés dans la nature.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Dr Malcolm Windsor, Secrétaire NASCO, 11 Rutland Square, Edinburgh, EH1 2AS, Royaume Uni ; tél. : +131 228 2551 ; télécopie : +131 228 4384 ; courrier électronique : hq@nasco.int ; www.nasco.int

Le commerce européen d'ailerons de requins menace sérieusement la survie de l'espèce

Susie Watts
WildAid

On estime que cent millions de requins sont tués chaque année dans le monde, principalement pour leurs seuls ailerons qui font l'objet d'un commerce international et sont utilisés pour la fabrication de soupe d'ailerons de requins. Les ailerons prélevés ne représentent que 5 % de l'animal : le reste de la carcasse, soit 95 % de la prise, est rejeté en mer. Cette pratique représente un gaspillage énorme en termes économiques, et elle interdit de plus tout avantage socio-économique pouvant éventuellement découler de la transformation du poisson à terre. Elle menace la survie des requins et, du fait qu'elle élimine beaucoup de grands prédateurs au sommet de la chaîne alimentaire de l'écosystème océanique, ses conséquences environnementales sont très aléatoires. Des études ont montré que des modifications significatives – et parfois à contre-courant des attentes - de l'abondance des requins risquent de provoquer le déclin de cette ressource halieutique de grande valeur commerciale.

Le requin est une espèce à croissance lente qui ne produit qu'un petit nombre de jeunes, ce qui rend leurs stocks très vulnérables à la surexploitation. Parmi les espèces faisant l'objet d'activités de pêche commercialement importantes dans les eaux communautaires mais qui se sont effondrées suite à une courte période de prises abondantes, on peut citer le requin-taupe commun, l'aiguillat commun, le requin pèlerin et plusieurs espèces de raies. Les populations de requins et de raies sont actuellement gravement menacées dans le monde entier, et certaines risquent désormais de disparaître.

Beaucoup d'espèces de requins sont très difficilement identifiables à partir des seuls ailerons ou des carcasses qui arrivent à terre sans tête ni ailerons. Le prélèvement des ailerons est donc en soi un obstacle à la collecte de données scientifiquement précises indispensables à la gestion efficace des pêcheries. L'Union européenne ne conserve pas de données précises sur les volumes de requins capturés, débarqués, importés, exportés ou vendus dans ou par ses Etats membres. Il n'y a aucun historique sur les quantités d'ailerons restées dans les cales de la flotte communautaire ou débarquées, ni sur les quantités d'ailerons exportées par les pays de l'Union et leurs territoires d'outre mer. Cependant, des statistiques sur les importations élaborées à Hong Kong montrent que l'Europe est le plus gros exportateur d'ailerons de requins frais vers ce pays et qu'elle fournit 28.86 % du poids brut de l'ensemble des ailerons importés. Il est probable que les bateaux de pêche de l'Union pratiquent le commerce d'ailerons de requins dans l'ensemble de l'Asie orientale.



B. McCoubrey/WildAid

Ailerons mis à sécher – le commerce international des ailerons de requins s'intensifie et menace ces espèces dans le monde entier.

La version préliminaire du Plan d'action du Parlement européen pour la conservation et la gestion des requins, présentée à la réunion de la Commission de la pêche de la FAO en février 2001, représente le premier élément de réponse de la Communauté européenne au Plan d'action international de 1999 pour la conservation et la gestion des requins (IPOA). Cependant, ce document n'apporte pas de réponses adéquates aux questions soulevées dans le Plan d'action, et les mesures proposées ne semblent pas suffisantes pour lancer un processus capable de mettre en place un système de gestion durable, fondé sur le principe de précaution, pour la pêche au requin dans les eaux communautaires.

Plusieurs pays ayant des flottes de pêche importantes (dont le Brésil, l'Afrique du Sud, les USA, l'Oman, le Costa Rica, la Fédération d'Australie et la plupart de ses Etats) ont adopté des lois interdisant le prélèvement d'ailerons de requin dans leurs ZEE. Il serait possible d'adopter, bien avant la finalisation de la PCP, une interdiction communautaire sur le prélèvement d'ailerons de requins aussi bien dans les eaux communautaires que sur les bateaux immatriculés dans un des pays membres. Cela permettrait aux gestionnaires d'améliorer la qualité du suivi de la pêche au requin et celle des études scientifiques associées, et donc la qualité des données nécessaires pour alimenter les décisions futures des gestionnaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: Susie Watts, WildAid, 5 St. Peter Street, London, N1 8JD, Royaume Uni ; Tél. +44 (0) 207 359 3543 ; courrier électronique : heffs@ntlworld.com; <http://www.wildaid.org>

La pêche illégale menace toujours la légine australe

Selon une nouvelle étude de TRAFFIC, le programme de l'UICN (Union mondiale pour la nature) et du WWF pour le suivi du commerce d'espèces sauvages, la moitié des légines australes commercialisées l'année dernière provenait d'activités de pêche illégales, incontrôlées et non signalées. L'avenir de cette espèce est très incertain, malgré l'introduction de mesures de conservation par la Commission pour la Conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), dont les membres comprennent la Communauté européenne. Selon le rapport intitulé *Patagonian Toothfish: Are Conservation and Trade Measures Working?* (Légine australe – les mesures de conservation et de commercialisation fonctionnent-elles?), le recours aux bateaux de pêche naviguant sous pavillon de complaisance pose un problème particulier. Un bilan TRAFFIC publié le 12 octobre sur la légine australe apporte d'autres éléments qui confirment les conclusions de cette étude.

Le rapport identifie les îles françaises de Crozet et Kerguelen comme deux points chauds pour la pêche illégale, incontrôlée et non signalée. Il demande vivement aux pays qui participent à ce commerce de faire preuve d'une volonté plus forte de coopération avec la CCAMLR pour mettre fin à ce type de pêche. La prochaine réunion de la CCAMLR se tiendra à Hobart en Australie du 22 octobre au 2 novembre 2001.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Glenn Sant, Directeur, TRAFFIC Océanie; courrier électronique : traffic@traffico.org ou TRAFFIC Europe – Bureau régional, Waterloosteenweg 608, 1050 Bruxelles, Belgique ; tél. : +32 2 343 82 58 ; télécopie : +32 2 343 25 65 ; courrier électronique : traffic@traffic-europe.com

Trouver un terrain d'entente

Continué

réforme de la PCP et environnement, qui s'est tenue à Bruxelles le 20 et 21 septembre 2001. Cette conférence a réuni des représentants de la Commission européenne et des membres de groupes d'intéressés, dont des ONG environnementales, l'industrie de la pêche, les gouvernements des Etats membres et des scientifiques. L'esprit de dialogue a été un des faits marquants tout au long de la conférence.

Ce que nous avons appris n'a rien d'extraordinaire – en fait, nous avons été éblouis par une évidence : nous devons parler ensemble, s'écouter, s'efforcer de comprendre la vision du monde de l'autre. Et nous devons expliquer à l'autre ce que nous voulons – notre vision de l'avenir, nos objectifs et ce que nous voulons accomplir. Nous devons ouvrir nos 'positions' respectives au regard de l'autre, les livrer à une réflexion commune qui remet nos présupposés en question de façon constructive. De plus - et c'est peut-être le plus important - nous devons rechercher un terrain d'entente, car c'est à partir de là, et de là seulement, que nous pourrions avancer. Apprendre à bâtir des relations de travail productives et orientées sur la recherche de solutions – voilà peut-être une des seules façons de progresser, pour arriver, au bout du compte, au but commun : des écosystèmes en bonne santé, des pêcheries pleines d'avenir et des communautés de pêcheurs florissantes.

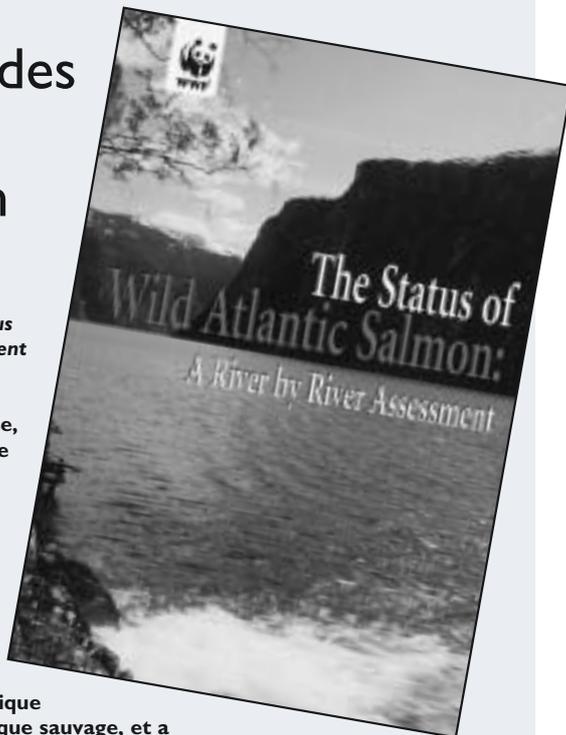
Ce huitième numéro de *El Anzuelo* est centré sur ces thèmes. Dans 'Le point sur 2002', nous proposons un échantillon de réactions au Livre vert, tandis que la section 'Zoom' aborde les questions et les réponses complexes au problème des prises accessoires sous différentes perspectives. Comme dans chaque numéro, nous irons voir 'du côté de l'Europe' pour rendre compte des événements récents et des questions liées aux pêcheries et à l'environnement. Ne manquez pas l'article qui rend compte d'une collaboration entre l'industrie de pêche et une NGO environnementale visant à réaliser une analyse majeure des mesures de rétablissement des stocks. Nous espérons que ces différentes contributions vous apporteront matière à réflexion pour éclairer les discussions et les débats qui se tiendront au niveau politique au cours des mois à venir.

Seuls quatre pays possèdent encore des populations de saumon sauvage en bonne santé

Selon une nouvelle étude du WWF, *The status of wild Atlantic salmon: A river by river assessment* (Etat des stocks de saumon sauvage de l'Atlantique : évaluation par fleuves), les saumons des fleuves d'Allemagne, de la Suisse, des Pays-Bas, de la Belgique, de la République Tchèque et de la Slovaquie sont tous en voie de disparition. Le rapport classe 85 % de ces populations de saumon sauvage dans les catégories « vulnérable », « en danger » et « critique ». Près de 90 % des populations de saumon sauvage dont la bonne santé est avérée se trouvent dans seulement quatre pays - la Norvège, l'Islande, l'Ecosse et l'Irlande.

Ce rapport vise à combler une lacune critique dans les connaissances sur le saumon Atlantique sauvage, et a été rédigé en réponse à un appel lancé par l'ICES, dans le cadre des avis qu'elle a communiqués à la NASCO, en faveur d'une gestion des stocks de saumon dans l'ensemble de l'Atlantique « fondée sur des évaluations locales de l'état des stocks fluviaux et sub-fluviaux ». Le document présente plusieurs analyses de l'état des stocks de saumon sauvage de l'Atlantique dans chaque pays, et dresse un bilan détaillé des facteurs ayant une influence sur le déclin des populations. Cinq grandes menaces sont identifiées : la surpêche, les obstructions comme les barrages, les projets d'ingénierie fluviale, la pollution et les élevages de saumon commerciaux.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Henning Roed, WWF Norvège, Postboks 6784, St Olavs plass, 0130 Oslo, Norvège ; tél. : +47 22 03 65 00 ; courrier électronique : <http://www.panda.org>



La conférence de Reykjavik débouche sur une déclaration en faveur des systèmes de gestion fondés sur la notion d'écosystème

Pour répondre au besoin urgent de l'intégration de la notion d'écosystème dans les pratiques et les processus de gestion des pêcheries de capture, le gouvernement islandais et la FAO ont organisé, avec le soutien du gouvernement norvégien, une conférence sur la pêche responsable dans l'écosystème marin. La conférence, qui s'est tenue à Reykjavik en Islande du 1 au 4 octobre, a permis des échanges de connaissances sur les questions relatives aux écosystèmes marins et a identifié des moyens permettant d'assurer l'intégration de la notion d'écosystème dans la gestion des pêcheries de capture.

Parallèlement aux exposés scientifiques et aux débats, un comité spécial à composition non limitée a été chargé, pour les Etats membres de la FAO, de rédiger une déclaration sur la pêche responsable dans l'écosystème marin. Cette déclaration sera présentée à la 31^{ème} séance de la Conférence de la FAO en novembre 2001, et au Sommet mondial sur le développement durable en septembre 2002.

Les Etats membres de la FAO, en adoptant cette « Déclaration de Reykjavik », ont essentiellement accepté de travailler individuellement et collectivement dans le sens de l'intégration de la notion d'écosystème dans la gestion des pêcheries, dans le cadre d'efforts visant à renforcer des pratiques de pêche responsables et durables dans les écosystèmes marins. La conférence n'a formulé aucune déclaration prohibant des actions spécifiques de la part

des Etats membres, et le processus a même été critiqué par certains participants, qui ont exprimé par exemple leur frustration en constatant que des délégués du comité de rédaction débattaient des coulisses sans écouter les informations qui étaient justement la raison de leur présence à Reykjavik. Toutefois, les participants étaient nombreux à considérer que le fait d'avoir abouti à une déclaration des Etats membres de la FAO qui reconnaît clairement l'importance d'une prise en compte de la notion d'écosystème dans la gestion des pêcheries représente une étape importante dans le processus en cours.

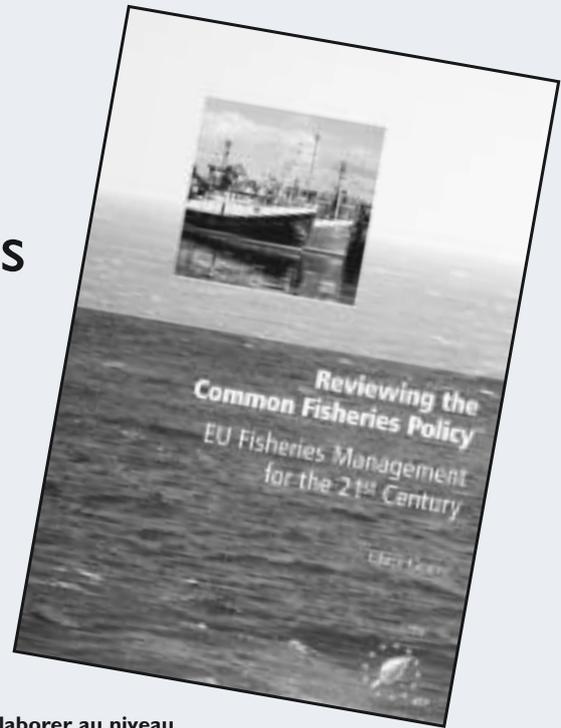
Pour plus de détails, visitez le site Web de la conférence : <http://www.refisheries2001.org/>

Vous trouverez une résumé de la conférence et la déclaration sur le site : <http://www.iisd.ca/linkages/download/pdf/sd/sdvol61num1.pdf>

Bilan de la Politique commune des pêches : Quelle gestion pour les pêcheries communautaires du 21^{ème} siècle?

Ce rapport de l'IPEE, financé par la Fondation Esmée Fairbairn, vise à contribuer à la réflexion sur l'avenir de la politique communautaire des pêches. Plutôt que de répondre au Livre vert de la Commission, nous avons voulu examiner, au niveau fondamental, les raisons des échecs dans la gestion des pêcheries et proposer des solutions au niveau des systèmes. Le rapport indique comment une nouvelle approche à la conception des systèmes de pêche et de ses structures de gestion institutionnelles peut générer des incitations et des mécanismes permettant d'orienter la gestion des pêcheries vers une plus grande viabilité à long terme.

- Les propositions clé comprennent les suivantes :
- Mettre en place un cadre stratégique intégré au niveau communautaire pour favoriser la gestion à long terme, la stabilité du secteur et des prises de décision cohérentes ;
- Utiliser une approche fortement ancrée dans la recherche de partenariats régionaux intégrés dans les structures institutionnelles communautaires ;
- Inscrire la poursuite du développement durable au cœur de la future PCP ;
- Utiliser une approche fondée sur la notion d'écosystème ;
- Mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques ;
- Etudier des systèmes de gestion basés sur les droits ; et



- Elaborer au niveau communautaire une politique sur les prises accessoires.

Ce rapport est disponible sur le site de l'IPEE (<http://www.ieep.org.uk>).

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Chris Grieve, Institut pour une politique européenne de l'environnement, Dean Bradley House, 52 Horseferry Road, London, SW1P 2AG, Royaume Uni ; tél. : +44 (0)20 7799 2244 ; télécopie +44 (0)20 7799 2600 ; courrier électronique : cgrieve@ieeplondon.org.uk

L'Institut pour une Politique Européenne de l'Environnement (IPEE), Londres est un organisme indépendant spécialisé dans l'analyse et la promotion des politiques environnementales en Europe. Ses travaux sont axés en grande partie sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique communautaire de l'environnement. Par ailleurs, IPEE Londres est au premier plan de la recherche et de la mise en application de la politique notamment en ce qui concerne l'intégration des questions environnementales dans les autres politiques sectorielles.

Cette lettre d'information s'inscrit dans le programme de travail d'IPEE Londres sur les Mesures adoptées dans le cadre des politiques visant la gestion durable de la pêche, programme dont l'objet est d'identifier, de dégager et d'établir un consensus sur des approches alternatives, en vue d'exercer une influence sur la révision de la Politique commune de la pêche en 2002.

Nom _____

Organisme _____

Adresse _____

La lettre est financée par la Esmée Fairbairn Charitable Trust. Elle est diffusée gratuitement aux acteurs clés dans les Etats membres de l'Union européenne. Si vous souhaitez vous abonner à la lettre ou abonner d'autres personnes, veuillez remplir le formulaire ci-après et le faxer à Chris Grieve, IPEE Londres au +44 207 799 2600. Il est aussi disponible au site web www.ieep.org.uk